

## Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **GARDIAN**

de la société SYNGENTA FRANCE SAS  
enregistrée sous le n°2019-4651

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 2 décembre 2019,

Considérant que la compatibilité entre les nouveaux emballages et le produit phytopharmaceutique n'a pas été démontrée,

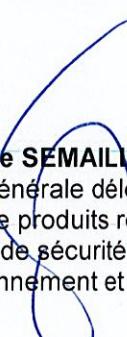
Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **n'est pas autorisée** dans les emballages décrits en annexe.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	GARDIAN MELTOP ONE UMBRET
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SYNGENTA FRANCE SAS 1228 Chemin de l'Habit 31790 Saint Sauveur France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	750 g/L - fenpropidine
Numéro d'intrant	9600229
Numéro d'AMM	9600229
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le, **30 JAN. 2020**

  
**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Emballages refusés

<b>Vente et distribution</b>	
<b>Emballage</b>	<b>Contenance</b>
Bouteilles en polyéthylène haute densité fluoré	1 L
Bouteilles en polyéthylène haute densité / polyamide	1 L
Bidons en polyéthylène haute densité fluoré	3 L
Bidons en polyéthylène haute densité / polyamide	3 L

**Motivation du refus**

La compatibilité entre les nouveaux emballages et le produit phytopharmaceutique n'a pas été démontrée.